



Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orohaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 29 Adar, Rabbi Guershon Liebmann, Roch Yéchiva d'Or Yossef, Novardok

Le 1er Nissan, Rabbi 'Haïm David Elkalai, l'un des Sages kabbalistes de Jérusalem

Le 2 Nissan, Rabbi Chalom Dov, l'Admour de 'Habad

Le 3 Nissan, Rabbi Ye'hiehl Mikhel, le saint Maguid de Zlatshov

Le 4 Nissan, Rabbi Yo'hanan, l'Admour de Ra'hmastryoka

Le 5 Nissan, Rabbi Messaod Benchabat, Rav de Taroudant

Le 6 Nissan, Rabbi Yaakov Rofé, auteur du Kol Mévasser

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le lien entre le Chabbat et le tabernacle

« **Moché convoqua toute la communauté des enfants d'Israël (...). Pendant six jours on travaillera, mais au septième, vous aurez une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Eternel.** » (Chémot 35, 1-2)

Nos Maîtres ont expliqué pourquoi l'ordre de respecter le Chabbat précède celui d'édifier le tabernacle. Cependant, un autre point doit être éclairci : pourquoi ces deux commandements ont-ils été donnés lors du même rassemblement ? Quel est leur lien ?

Dans le Yalkout (Vayakhel), nous pouvons lire : « Du début à la fin de la Torah, aucun sujet n'est introduit par vayakhel, à l'exception de celui-ci. D.ieu dit : "Rassemble de grands groupes et enseigne-leur publiquement les lois de Chabbat, afin que les générations suivantes en fassent de même et rassemblent leur communauté le Chabbat pour lui enseigner les lois et glorifier Mon Nom." »

Désormais, nous comprenons pourquoi la mitsva de Chabbat devait être donnée au peuple réuni. Mais, pour quelle raison celle du tabernacle le fut elle aussi lors d'un rassemblement ?

Le tabernacle devait expier le péché du veau d'or. Simultanément, il prouvait que le Créateur avait pardonné cette faute à Ses enfants, parmi lesquels Il revenait résider. Le jour de Kippour, où D.ieu les absout, Moché descendit du mont Sinai et les rassembla pour leur donner la mitsva de construire le tabernacle. L'Eternel dit : « Que l'or du tabernacle apporte le pardon à celui du veau ! » (Midrach)

Le veau d'or était essentiellement un péché d'hérésie et d'idolâtrie, que nos ancêtres réparèrent en construisant le tabernacle. Après s'être soustraits au joug de D.ieu, ils s'efforcèrent en effet d'accepter Sa souveraineté en édifiant une demeure pour y accueillir Sa Présence et Le couronner.

Dans le Midrach Tan'houma, il est écrit : « Le Saint béni soit-Il dit aux enfants d'Israël : "Si vous vous rassemblez chaque Chabbat dans les synagogues et lieux d'étude pour lire dans la Torah et les Prophètes, Je considère comme si vous M'aviez couronné dans Mon monde." » Ainsi, l'ordre du Chabbat fut donné au peuple réuni afin de lui permettre de parvenir au couronnement de l'Eternel.

Si l'idée du rassemblement est évoquée au sujet du Chabbat, elle est également liée au but du tabernacle. Le rassemblement doit nous conduire à la soumission au joug divin que recèle le Chabbat, le jour saint visant à ancrer en nous la foi dans la Providence de l'Eternel et le renouvellement qu'Il opère dans l'univers. A Mara, Moché avait déjà enseigné à nos ancêtres les détails de la mitsva du Chabbat, tandis qu'ici, il leur souligna sa signification profonde : le couronnement de l'Eternel,

réparation au rejet de Son joug stigmatisé par le péché du veau d'or.

Dès lors, nous comprenons pourquoi Moché leur transmet ces deux ordres en même temps. Le Chabbat, dont le but ultime est la révélation de la royauté divine, est une préparation à l'édification du tabernacle, à la réparation du rejet du joug divin du péché du veau d'or et à une soumission à celui-ci. Par conséquent, le rassemblement du peuple et le couronnement de l'Eternel qu'il exprimait étaient aussi directement liés à l'ordre de construire le tabernacle, puisqu'ils représentaient la préparation nécessaire à la réparation du péché du veau d'or qui aurait lieu à travers cet édifice.

Le Chabbat comporte deux aspects : la réparation de l'être et celle des biens. Outre l'obligation de nous reposer durant le jour saint, nous devons stopper la fructification de notre richesse. Ceci nous permet de nous détacher du matériel et du monde de l'action pour adhérer au spirituel et ressentir que nous dépendons de la table du Roi. Il nous est même interdit de prononcer des propos profanes, car nous n'avons besoin de rien, étant donné que le Roi se soucie de combler tous nos manques. Ainsi, le Chabbat, le Juif parvient à une foi tangible, ressent clairement qu'il ne possède rien de propre. Si, durant toute la semaine, il s'attelle à la difficile tâche de son gagne-pain, le Chabbat, en cessant toute activité, il réalise que sa subsistance n'est pas à créditer à ses efforts, mais au Très-Haut, qui pourvoit aux besoins de toutes Ses créatures.

Pour parvenir à ce niveau de foi, nous avons reçu l'ordre de chômer le Chabbat, afin d'éprouver de manière palpable que nous dépendons uniquement de l'Eternel. Pour parfaire ce sentiment, il nous a été demandé de nous détacher totalement de nos activités et de nos biens, qui ne doivent donc pas prospérer durant le jour saint. Dans le cas contraire, notre esprit resterait attaché au matériel et nous ne pourrions de la sorte nous en remettre totalement au Saint béni soit-Il.

Le but du Chabbat est donc d'ancrer en nous une rupture avec la matière et de nous sanctifier en nous attachant à D.ieu. Ceci aura un effet sur toute la semaine à venir, où nous agirons de manière désintéressée et accorderons une signification totalement différente à notre richesse. Désormais, nous la considérerons comme un seul moyen de servir l'Eternel, et non pas comme un but en soi.

Quand les enfants d'Israël s'apprêtèrent à réparer le péché du veau d'or en se soumettant au joug divin et sanctifiant leurs biens, donnés pour la construction du tabernacle, Moché profita pour leur donner la mitsva du Chabbat, lors duquel ils acquièrent une dimension spirituelle. Ils leur permettraient ainsi de parvenir à leur dessein, en étant employés pour la construction d'une demeure abritant la Présence divine.





GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Souviens-Toi que nous ne sommes que poussière

Une année, je participai à l'enterrement d'une femme centenaire. Les débuts de mes relations avec elle et sa famille remontaient à des dizaines d'années en arrière.

La défunte était extrêmement riche et n'avait jamais manqué de rien. Sa maison était un vrai palais, équipé de toutes les dernières innovations technologiques, et elle disposait d'un bataillon de domestiques, prêts à exécuter sa moindre volonté sur-le-champ.

Néanmoins, quand je vis les membres de la 'hevra kadicha se charger de la mise en terre, je ne pus m'empêcher de penser : « Où est passé tout ce luxe dont elle était entourée ? Où sont tous ces plaisirs qui faisaient son quotidien ? Où sont passés tous ses bijoux en or et ses diamants qu'elle aimait porter ? »

Je compris alors que les moyens matériels qu'elle avait à sa disposition et qui lui permettaient de mener cette existence de luxe et de confort étaient tous restés dans ce monde !

C'est là la fin de tout homme, même le plus riche. Lorsque son heure arrive, son corps retourne à la terre, en un lieu de vermines et de poussière, tandis que son âme regagne le monde du Bien absolu – la Torah et les mitsvot étant ses seules accompagnatrices. Il est donc fondamental de s'efforcer, dans ce monde, d'acquérir beaucoup de Torah, de mitsvot et de bonnes actions, afin de mériter, le moment venu, une escorte digne de ce nom en Haut.

Un fait quelque peu semblable accentua encore mon sentiment. Ma femme, qu'elle ait une longue vie, avait, dans sa famille, un homme d'un certain âge à la fortune incommensurable. Il aurait pu soutenir des institutions de Torah pendant des années et aider un nombre considérable de pauvres.

Il demanda à fixer un rendez-vous avec mon épouse, du fait qu'ils étaient en famille, afin de régler avec elle les détails de sa succession – il voulait léguer ses biens à la tsédaka après son décès, pour l'élévation de son âme.

Mais, du fait de sa mort soudaine, cette rencontre n'eut jamais lieu. Au cours de la dernière fois où il prit sa voiture de luxe, il fut victime d'un grave accident et le véhicule prit feu. Prisonnier à l'intérieur de celui-ci, il connut une mort terrible et sa richesse ne lui fut d'aucun secours. Il fut enterré à Casablanca, sans avoir pu mener à bien ce projet de tsédaka, qui devait contribuer à l'élévation de son âme après son décès.

DE LA HAFTARA

« *Ainsi parle l'Eternel D.ieu : au premier mois (...)* » (Yé'hezkel chap. 45)

On ajoute deux versets de la haftara lue la veille de néoménie.

Lien avec la paracha : dans la haftara, il est question des sacrifices offerts par le prince à Roch 'Hodech Nissan, ainsi que de la fête de Pessa'h. De même, le maftir de Chabbat Ha'hodech évoque Roch 'Hodech Nissan et la fête de Pessa'h qui approche.

CHEMIRAT HALACHONE

Une plaisanterie blessante

Il est interdit de raconter quelque chose uniquement pour plaisanter si ces propos contiennent du blâme sur autrui ou risquent de lui causer des dommages.

Prononcer des paroles amusantes susceptibles de gêner l'un des individus impliqués si on les disait en sa présence, est considéré comme de la médisance. Or, de nombreuses plaisanteries possèdent ce caractère blessant pour ceux dont il est question.



PAROLES DE TSADIKIM

Opération réussie grâce au respect du Chabbat

Dans la paracha de la semaine, la mitsva de respecter le Chabbat se trouve répétée. Comme nous le savons, celui qui observe le jour saint jouit d'une protection divine particulière. Une formidable histoire, qui vient de paraître le mois de Chvat dans le journal Kol Barama, illustre cette réalité incontestable.

Il y a quelques semaines, a eu lieu une cérémonie de remise de médailles à un certain nombre de soldats, afin de les récompenser de leur heureuse initiative d'activer des antimissiles pour intercepter des missiles en provenance d'Aza. Responsables d'une base située dans le Sud du pays, ils remarquèrent soudain sur le radar la présence de projectiles, envoyés d'Aza et se dirigeant vers l'une des grandes villes de la région.

D'après les données du radar, il était prévu que les missiles tombent en plein centre-ville, ce qui aurait causé d'immenses désastres, à D.ieu ne plaise. Les soldats disposaient d'à peine quelques minutes pour activer les antimissiles. Le problème était que, pour cela, le règlement imposait qu'ils demandent auparavant la permission à leur supérieur qui, à ce moment-là, n'était pas sur place.

Ils tentèrent de le contacter, mais en vain. L'espace de quelques secondes, ils réalisèrent que, s'ils ne prenaient pas tout seuls cette décision, il serait trop tard pour agir et les missiles tomberaient à l'endroit prévu. En dépit des consignes, ils décidèrent donc d'activer les antimissiles pour éviter la catastrophe et, grâce à D.ieu, parvinrent à intercepter les projectiles, déjà arrivés à leur niveau.

Lors de la cérémonie de remise de médailles, les commandants de l'armée soulignèrent le courage témoigné par ces soldats à travers leur initiative qui impliquait une violation du règlement.

Néanmoins, une source informée de près de ce qui se passait sur le terrain ajouta un « petit détail ». Elle confirma tout d'abord ce qui avait été dit et félicita également les héros. Mais, elle raconta un incroyable fait providentiel, grâce auquel cette intervention militaire put avoir lieu.

Outre la dérogation du règlement par les soldats, une autre infraction eut lieu peu avant. La journée précédant ce tir de missiles d'Aza, un vendredi, le chef de cette base avait reçu l'ordre de faire démonter sa batterie d'antimissiles pour qu'elle soit transférée à une autre base. Cette région étant considérée comme suffisamment sécuritaire, on estimait qu'elle n'en avait plus besoin.

Mais, le chef savait que ce travail de démontage ne se terminerait pas avant l'entrée du Chabbat. Aussi, du fait qu'il n'était pas question de sauver des vies humaines, il prit l'initiative de repousser la réalisation de cette consigne à la clôture du jour saint.

Par ailleurs, étant donné que la batterie était encore sur place, il décida de la laisser en fonction, avec ses soldats.

Or, le soir même, le radar détecta soudain des projectiles en provenance d'Aza. La suite de l'histoire est telle que nous l'avons racontée. Si cette batterie d'antimissiles avait été démontée, on n'aurait pas pu les activer et la conséquence aurait été tragique. Aussi, grâce au respect du Chabbat, des dizaines de milliers d'habitants du Sud ont eu la vie sauve.



PERLES SUR LA PARACHA

La durée de la prière

« *Moché les bénit.* » (Chémot 39, 43)

Quelle bénédiction leur donna-t-il ? Rachi commente : « Il leur dit : "Que ce soit la volonté de D.ieu que la Présence divine repose sur l'œuvre de vos mains et que la grâce de l'Éternel notre D.ieu soit sur nous (...)." Ce verset est tiré de l'un des onze psaumes de la prière de Moché. »

D'après le Zohar (58a, 62), la géhenne ne fonctionne pas pendant le temps où l'on récite les trois prières. Chacune d'elles s'étendant sur une heure et demie, il est éteint quatre heures et demie par jour.

Le Mégalé Amoukot (Vaet'hanan 127) poursuit ce calcul : durant une semaine entière, la géhenne ne fonctionne pas cinquante-et-une heures, vingt-sept heures les six jours de la semaine et vingt-quatre heures le Chabbat. Par conséquent, il brûle uniquement cent dix-sept heures hebdomadaires.

Rabbi Yéhouda Leib Rabinovitz chelita ajoute (Kérem 'Hémed, psaume 91) que c'est la raison pour laquelle quiconque récite le Chir Hachirim échappe au jugement de la géhenne, celui-ci comprenant cent dix-sept versets.

Le psaume 91, « Celui qui demeure sous la sauvegarde du Très-Haut (...) », est composé de cent douze mots et, en répétant le dernier verset, composé de cinq mots, on en obtient en tout cent dix-sept, d'où le parallèle entre ce psaume et le nombre d'heures où fonctionne la géhenne.

La pureté d'intentions des femmes

« *Hommes et femmes vinrent. Tous les gens dévoués de cœur apportèrent boucles, pendants.* » (Chémot 35, 22)

La formulation du verset mérite notre attention. Il est écrit al hanachim (litt. : sur les femmes) plutôt que im hanachim (avec les femmes), d'où notre Maître, Rabbi David 'Hanania Pinto chelita déduit l'enseignement qui suit. Le tabernacle avait pour but d'apporter une réparation au péché du veau d'or, uniquement commis par les hommes (Pirké de Rabbi Eliezer 45). C'est pourquoi ces derniers désiraient, plus encore que les femmes, apporter des dons pour l'édification du tabernacle, afin d'y trouver l'expiation. Aussi, s'empressèrent-ils davantage que leurs épouses à les amener, ce que laisse entendre l'expression al hanachim. Quant aux femmes, elles donnèrent leurs contributions dans le seul but d'accomplir et de chérir cette mitsva.

Cette idée se retrouve en filigrane à travers les lettres composant les termes nachim (femmes) et anachim (hommes), ce mot ayant en plus la lettre Aleph. Or, celle-ci fait allusion au Maître du monde (Aloupho chel olam), envers lequel ils fautèrent en perpétrant le péché du veau d'or.

La bouche, reflet du cœur

« *Que le pectoral ne soit pas séparé de l'éphod.* » (Chémot 39, 21)

Dans son ouvrage Déguel Ma'hané Ephraïm, le Rav de Sadiklav zatsal pose la question suivante : si la mitsva de ne pas séparer le pectoral de l'éphod compte parmi les six cent treize de la Torah, comment peut-on l'appliquer aujourd'hui ?

Il répond que le mot éphod a la même valeur numérique que le mot pé, bouche. L'essentiel de cette mitsva est donc que le pectoral, c'est-à-dire le cœur, reste toujours sur l'éphod, autrement dit sur la bouche. En d'autres termes, il s'agit d'aligner sa bouche sur son cœur, d'être sincère.

Agir de manière désintéressée

« *Toutes les femmes sages de cœur filèrent de leurs mains.* » (Chémot 35, 26)

Rabbi Aba affirme (Zohar, Tazria 50a) : « Lorsqu'elles accomplissaient ce travail, elles disaient : "Ceci est pour le sanctuaire, ceci est pour le tabernacle, ceci est pour le propitiatoire." De même, tous les autres artisans prononçaient ces paroles, afin que la sainteté réside sur les œuvres de leurs mains. Ainsi, lorsqu'on apportait leur ouvrage à sa place, il acquérait une sainteté.

C'est pourquoi celui qui construit un immeuble doit, auparavant, dire verbalement qu'il le fait pour le Nom de D.ieu. De la sorte, il bénéficiera de l'assistance divine et le Saint béni soit-Il déversera sur lui un courant de sainteté et de paix, dans l'esprit du verset « Tu verras le bonheur fixé dans ta demeure ». Dans le cas contraire, « malheur à celui qui bâtit sa maison à l'aide de l'injustice ».

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Une invitation à l'introspection

« Telle est la distribution du tabernacle, tabernacle du Témoignage, comme elle fut établie par l'ordre de Moché. » (Chémot 38, 21)

Dans la section de Pékoudé, Moché établit le bilan détaillé de tous les dons reçus pour la construction du tabernacle et de ses ustensiles et de leur utilisation. Ensuite, le texte explique la manière dont chacun d'eux a été confectionné. En conclusion de cela, il est dit : « Ainsi fut terminé tout le travail du tabernacle de la Tente d'assignation ; les Israélites l'avaient exécuté en agissant, de tout point, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moché. » (Ibid. 39, 32)

J'ai pensé que la répétition du terme « tabernacle » dans l'incipit, cité ci-dessus, signifie allusivement aux enfants d'Israël ce à quoi ils doivent s'identifier. C'est pourquoi il est dit « telle est la distribution du tabernacle », en écho au corps de tout Juif qui a la dimension d'un tabernacle pour son âme.

En outre, le bilan précis effectué par Moché leur enseigne leur devoir d'en faire de même, toute leur vie durant. Ils furent impressionnés par cette conduite de leur Maître, qui ne répondait apparemment pas à une nécessité, puisque, constatant l'importance des dons apportés par les membres du peuple, il leur avait dit de cesser d'en apporter, car cela aurait représenté un surplus. Aussi, pourquoi donc jugea-t-il nécessaire de continuer à faire le bilan ?

De plus, il semble évident qu'ils ne soupçonnèrent pas Moché d'avoir voulu prendre une partie des matériaux offerts, car, le cas échéant, il ne leur aurait pas donné l'instruction de cesser d'en apporter, mais les aurait laissé continuer pour en récupérer. Pourtant, en dépit de sa droiture, il fit constamment le compte de toutes les dépenses, qu'il publia même, comme le soulignent nos Maîtres (Tan'houma, Pékoudé). Pourquoi se comporta-t-il ainsi ?

Il agit dans un but sacré, afin d'inciter les enfants d'Israël à l'imiter. Lorsqu'ils commirent le péché du veau d'or, la Présence divine se retira d'eux. Puis, quand ils se repentirent, ils durent construire le tabernacle pour permettre à Celle-ci de se déployer à nouveau parmi eux.

En établissant le bilan des dons et leurs diverses utilisations, Moché voulut leur enseigner que le corps de chaque Juif a la dimension d'un tabernacle, en cela qu'il est le réceptacle de son âme, étincelle divine, donc également de la Présence divine. Telle est bien la signification profonde du verset « Ils Me construiront un sanctuaire pour que Je réside au milieu d'eux » (Chémot 25, 8) – au sein de tout Juif.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



prix qu'il lui avait fixé, tandis que l'autre se mit à le menacer, l'injurier et le traiter de voleur. Il prétendit qu'il avait insisté jusqu'à ce qu'il baisse le prix et les lui vende pour une somme insignifiante, puis exigea qu'il lui rende sa marchandise.

Le pauvre Juif était sidéré. Il ne comprenait pas le motif de cette colère soudaine et de ces fausses accusations. Il tenta de se défendre : « Tu m'as toi-même proposé ce prix. Que me veux-tu à présent ? » Mais, il n'eut pas le temps d'en dire davantage que les policiers étaient déjà arrivés sur les lieux. Ils lui mirent les menottes et le firent emprisonner.

Ce commerçant entretenait de bonnes relations avec les dirigeants, qui lui vouaient du respect et se pliaient à ses instructions. Les protestations du Juif, qui affirma n'avoir jamais rien volé à personne et agi avec droiture, tombèrent dans l'oreille d'un sourd. Les enquêteurs accordèrent du crédit au non-juif et mirent le Juif en prison.

Quelques jours plus tard, le marchand alla voir son client, derrière les barreaux, et lui dit : « J'ai une affaire à te proposer et, si tu acceptes ma condition, tu seras immédiatement libéré. »

Le Juif tendit l'oreille et l'autre poursuivit : « J'ai apporté une statue de notre dieu. Si tu l'embrasses, je parlerai aux responsables de la prison et leur dirai de te libérer tout de suite. »

Le prisonnier fut frappé de stupeur. Sans hésiter un instant, il répondit fermement qu'il n'avait pas du tout l'intention de remplir cette condition. « Je suis Juif, expliqua-t-il, et il m'est interdit de faire une chose pareille. Je dois même être prêt à mourir plutôt que d'enfreindre cet interdit et, pour cela, j'accepte de renoncer à la vie. Je ne céderai à aucun prix. »

Mais, le commerçant ne baissa pas les bras et tenta de le persuader une fois après l'autre. Quand il constata que le Juif était animé d'une ferme croyance en l'Éternel et ne le renierait pas pour reconnaître une autre divinité, il changea soudain de ton et s'adressa à lui avec douceur.

Il lui dit : « Ne me reconnais-tu pas ? Regarde-moi bien. Ne te souviens-tu pas que j'ai travaillé chez toi il y a plus de trente ans ? En tout cas, je t'annonce que tu es libéré de prison et je vais te raconter comment les choses se sont déroulées depuis que tu es venu m'acheter la première fourrure.

J'ai gardé de très bons souvenirs de la période où j'étais ton employé. Je n'ai jamais oublié ta droiture, tes vertus, ta clémence pour chacun et tes efforts pour créer une atmosphère agréable autour de toi. Même de longues années après notre séparation, je ne l'ai pas oublié.

« Lorsque je t'ai vu entrer dans ma boutique, j'ai voulu te vendre ma marchandise à bon marché, en guise de reconnaissance pour tout ce que tu as fait pour moi durant la période où tu étais mon patron. C'est pourquoi je t'ai proposé de moi-même un prix ridicule, même inférieur au coût de revient, afin de te faire plaisir.

« Quand tu es revenu une deuxième fois, je n'ai pas modifié ma conduite à ton égard. Cependant, je me suis ensuite souvenu que, durant la période où j'ai travaillé à ton compte, tu louais beaucoup la religion juive et la foi en D.ieu, alors que tu contredisais obstinément quiconque parlait d'autres divinités.

« Dès l'instant où ce souvenir est revenu à ma mémoire, j'ai décidé d'arrêter de contribuer à ton enrichissement en te fournissant des fourrures pour une somme inférieure à leur coût de revient, sauf si tu réussissais un test : refuser d'embrasser mon idole. Je désirais ainsi vérifier si tu croyais vraiment aux discours que tu prêchais alors, si ta foi en D.ieu était absolue ou, au contraire, si elle n'était que superficielle.

« Maintenant que tu m'as prouvé la puissance de ta foi dans le Créateur, émanant de toutes les fibres de ton être, je ne te réclame plus les fourrures que tu m'as achetées ni leur large bénéfice. Je suis même prêt à t'en vendre d'autres encore moins chères, pour que tu puisses t'enrichir même davantage. »

Cette histoire, racontée par un célèbre Roch Yéchiva, nous enseigne que le succès et la prospérité attendaient ce Juif. Si, à D.ieu ne plaise, il n'avait pas surmonté l'épreuve et consenti à embrasser l'idole ou prononcé des paroles contredisant sa foi, il n'aurait pas mérité la bénédiction qui lui était destinée.

Uniquement après avoir prouvé sa foi inébranlable en D.ieu et sa conviction que tout ce qu'il lui fait est pour le bien, il put jouir de l'ouverture des portes de l'assistance divine et de la réussite.

Il est généralement expliqué que les femmes apportèrent leurs bijoux pour la construction du tabernacle afin d'y prendre une part. Toutefois, d'après le Sforno, elles le firent poussées par un puissant amour pour l'Éternel : « Ces femmes dédaignèrent leurs bijoux et consacrèrent leurs miroirs, prouvant qu'elles n'en avaient plus besoin. »

Ceci nous enseigne que celui qui se rattache au spirituel n'a plus besoin du matériel. Cette capacité existe en tout Juif, chacun selon son niveau. La vie de l'homme est emplie d'épreuves. Plus encore, chacun de ses pas dans ce monde est un test du Créateur, qui observe de quelle manière et dans quelle direction il avance.

Dans son ouvrage Barkhi Nafchi, Rav Zilberstein chelita raconte l'histoire, dans un pays d'Europe, d'un Juif désirant s'acheter une fourrure pour son manteau. Pour cela, il était prêt à déboursier le prix élevé réclamé pour ce produit. Or, à sa plus grande surprise, le commerçant non-juif lui en proposa une à très bon marché, seulement 20 % du prix habituel – par exemple, à deux cents chékalim au lieu de mille.

Au départ, il n'en croyait pas ses oreilles et redemanda le prix au marchand une seconde, puis une troisième fois. Lorsqu'il le lui confirma, son client décida d'en acheter plusieurs pour les revendre ensuite à leur prix normal. De cette manière, il retirerait un coquet intérêt. Et il y parvint effectivement.

Une fois qu'il les eut toutes vendues, il décida de tenter sa chance une deuxième fois. Il retourna chez le vendeur, qui accepta de nouveau de lui vendre des fourrures pour une somme modique. Il en acheta un grand nombre et, là aussi, réussit à les vendre, s'enrichissant considérablement.

Lorsqu'il se présenta pour la troisième fois chez son marchand, il remarqua qu'il était notablement moins bien disposé à son égard. Levant le ton, ce dernier lui demanda : « Dis-moi, combien m'avais-tu payé pour ces fourrures ? » Le Juif lui dit le